

# ACTIONS ET COTISATIONS - TARIFS 2018



Action GRETAL SA et finance d'entrée 2018		CHF
Action Gretal SA Finance d'entrée	Action nominative GRETAL SA valeur nominale CHF 2'500.-	Prix du marché
	Finance d'entrée individuelle à fonds perdus pour nouveau membre <b>dès 30 ans dans l'année</b>	<b>1 000</b>
	Finance d'entrée "couple" à fonds perdus, par nouveau membre <b>dès 30 ans dans l'année</b>	<b>1 000</b>
	Finance d'entrée enfant, junior et jeune adulte 1) <b>&lt; 30 ans</b>	<b>0</b>

1) Jusqu'à l'âge de 30 ans dans l'année, la qualité de membre actionnaire de l'AGDB s'obtient par l'achat d'une action GRETAL SA, sans le paiement de la finance d'entrée à fonds perdus.

Toute demande d'informations relative à l'acquisition d'actions GRETAL SA doit être adressée à :

- Gérard Modoux, av. Dapples 6, 1006 Lausanne

E-Mail: ger.modoux@bluewin.ch

Cotisation annuelle en CHF		7 / 7	semaine	Congé
Membre actionnaire joueur carte ASG non comprise	Membre actionnaire / bénéficiaire <b>dès 30 ans dans l'année</b>	1570 *	1310 *	220 *
	Membre / jeune adulte <b>dès 22 ans dans l'année à &lt; 30 ans</b>	<b>850</b>	<b>650</b>	0
	Membre / junior joueur <b>dès 14 ans dans l'année &lt; 22 ans</b>	<b>250</b>	<b>200</b>	0
	Enfant, parents membres / bénéficiaires <b>&lt; 14 ans</b>	gratuit		0
	<b>Membre non-joueur (Passif)</b>	<b>50</b>		

Joueur temporaire carte ASG non comprise	Joueur temporaire <b>dès 30 ans dans l'année</b>	<b>1670</b> *	1410 *	---
	Joueur temporaire 2 <sup>ème</sup> club	1170 *		
	Joueur temporaire / jeune adulte <b>dès 22 ans dans l'année à &lt; 30 ans</b>	<b>950</b>	<b>750</b>	---
	Joueur temporaire / junior <b>dès 14 ans dans l'année &lt; 22 ans</b>	<b>250</b>	<b>200</b>	---
	Enfant, parents non-membres <b>&lt; 14 ans</b>	<b>200</b>	<b>150</b>	---

Divers	Carte ASG <b>dès 22 ans dans l'année</b>	85	---
	Carte ASG junior <b>&lt; 22 ans</b>	gratuit	---
	Casier	40	---
	Place pour chariot électrique	90	
	Place pour chariot non-électrique	60	
	Place pour sac	60	
	Ecole de golf, forfait junior <b>jusqu'à 18 ans</b>	de 280 à 840	---

\* Y compris la contribution au fonds rénovation

de Fr. 220.--